

Roth.

Mme. à Calculer.

Ministère
de l'Agriculture

et
du Commerce.

N^o. 13,169.



2^e Add.

Brevets d'invention,
de perfectionnement et d'importation,

Ministère

établis par les Lois des 7 janvier et 25 mai 1791.

Certificat de demande d'un 2^e Add^{ition} Brevet d'Addition &c.
De perfectionnement délivré à M. Roth, à Paris
département de la Seine.

Sur la Requête de M. Roth, Docteur en Médecine à Paris
rue neuve des Mathurins, N^o. 68,

dans laquelle il expose que, désirant jouir des droits de propriété temporaire
accordés et garantis aux auteurs et importateurs des découvertes et perfectionnements
en tout genre d'industrie, Il demande un Brevet d'Addition et
De perfectionnement au Brevet d'Invention de quinze ans, qui lui a été
Délivré le 28 Septembre 1840, pour une machine à calculer.

* Le Gouvernement, en accordant un Brevet d'invention sans examen préalable, n'entend garantir en aucune manière ni la priorité, ni le mérite, ni le succès d'une invention. (Article 2 de l'arrêté du Gouvernement du 5 vendémiaire an IX.)

qu'il déclare avoir perfectionné,
ainsi qu'il résulte du procès-verbal du dépôt des pièces effectuées, sous cachet, au Secrétariat
de la Préfecture du département de la Seine, le 27 Octobre 1841.

Qu le Mémoire descriptif et les deux Dessins
 joints à l'appui de ladite Requête;

Qu aussi les lois des 7 janvier et 25 mai 1791,

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture et du
Commerce s'étant assuré que toutes les formalités prescrites par ces deux lois ont
été remplies par M. Roth,
a fait dresser ce Certificat de sa demande d'un Brevet D'Addition et
(1) de perfectionnement au Brevet D'Invention De quinze ans, qui lui a été
délivré le 28 Septembre 1840, pour une machine à calculer;

demande dont il lui est provisoirement donné acte, en attendant que, suivant les
dispositions de l'arrêté du Gouvernement du 5 vendémiaire an IX, ledit Brevet
soit rendu définitif par une Ordonnance de Sa Majesté, et proclamé par
l'insertion de sa spécification au Bulletin des lois, ce qui aura lieu au commencement
du trimestre prochain.

Le Ministre ordonne en outre,

1° Que le Mémoire descriptif et l'un ou l'autre des deux Dessins ci-dessus rappelés
resteront annexés — au présent Certificat;

2° Qu'une expédition en bonne forme de ce même Certificat, laquelle devra
être suivie de la copie littérale du Dit Mémoire Descriptif et de l'autre Double Du Dessin
sera transmise cachetée au Préfet du département de la Seine, —
pour être délivrée à M. Roth

Paris, le 7 Mai — 1842.

Le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et du Commerce,

Pour le Ministre et par délégation :

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire Général.

Samuel Rogers

6^{me} B. D'add. adjoint.
3^{me} pieces
18 9^{me} 1841
Roth D

à Monsieur

1184.

34



2801
Ne 5

Monsieur le Ministre de l'Agriculture
et du Commerce

J'ai l'honneur de vous adresser la demande d'un brevet
d'addition et de perfectionnement, aux Brevets d'Invention qui
m'a été déposé sous la date du 28 Septembre 1840 et d'un
brevet d'addition qui m'a été déposé sous la date du 11 octobre
1841 pour une machine à Calculer. Je joins à l'appui de ma
demande un dessin en double expédition, et un mémoire
explicatif pour faire comprendre l'objet de mon perfectionnement.

Étant satisfait aux conditions de la Loi je vous prie Monsieur
le Ministre de vouloir bien me faire déposer le plus tôt possible
le brevet que je sollicite de votre bienveillance. Dans cette attente
j'ai l'honneur d'être votre très humble Serviteur

Paris le 25 octobre 1841.

Roth D.
Doct. med
6. rue neuve des mathurins



J. M. D.

Mémoire Descriptif.

J'ai décrit dans mes deux mémoires précédents différents mécanismes qui peuvent effectuer la transmission des unités aux dizaines, des dizaines aux centaines, etc. Tous opèrent d'une manière facile et sûre, sans qu'il ne s'agisse que de basculer des chiffres. Si l'on veut, par exemple, ajouter un centaine d'unités à 999999, 99, l'opération se fait sans difficulté. La transmission de dix chiffres est même possible, mais elle devient difficile et peu sûre avec du papier. Afin de remédier à cet inconvénient, j'ai inventé un mécanisme qui permet d'effectuer d'une manière aussi facile qu'exacte la transmission de trente chiffres.

Cependant dans les mécanismes précédemment décrits, la transmission s'opère dans le même temps et exigeait, par conséquent, une plus grande quantité de force motrice, si le nombre des chiffres, dans un mécanisme nouveau, est effectué successivement, exige par conséquent peu de force et une force toujours égale, quelque soit le nombre de chiffres. Voici la description et le dessin de ce mécanisme.

Figure 1. Identique avec la Figure 2, en tout semblable à celle des mécanismes déjà décrits. Au-dessus des roues, BB' représentent les ressorts sautoirs semblables aussi à ceux qui ont été décrits précédemment. Selon que la disposition et la grandeur de la machine l'exigent, on peut placer indifféremment ces sautoirs en haut, en bas ou sur les côtés. Sous les roues se trouve un double limacon C. Si l'on voulait employer des roues à dix dents seulement, un limacon simple suffirait. Le limacon se meut avec la roue à laquelle il est fixé et met en mouvement le levier coudé D, de manière qu'en peu de temps, il arme successivement le ressort E et le déprime. Au dixième tour, la pression du limacon cesse, le levier déprimé est ramené par le ressort

par le ressort détariné, soulève l'autre bras du levier et
pousse par la tête d'un cliquet la roue suivante en
sens plus loin.

Figure II. Limacon vu par en bas.

Figure III. Coupe de la roue dentée du limacon.

Figure IV. Levier vu de côté avec son ressort-cliquet.

Figure V. Levier vu de côté.

Figure VI. Modification d'un levier. Le bras inférieur
supérieur est supprimé. L'action du limacon se fait sur
une cheville G. le ressort-cliquet agit ici à rebroussement.

Figure VII, VIII, IX. Même système de transmission ap-
pliqué à des roues perpendiculaires portant à leur
tête des cliquets sur leurs champs.

Je déclare une réserve de privilège exclusif non
seulement de la confection de ces nouveaux mécanismes
avec tous les perfectionnements dont ils sont suscep-
tibles, ainsi que la faculté d'en varier les formes,
les dimensions, les matières et l'application, ou autres
qui y entrent, mais encore de l'application d'un
système de transmission successive dont je suis le premier
inventeur.

Paris le 29 Octobre 1841.

J. Roth

6, rue neuve des mathurins.

Mémoire descriptif déposé par M. Roth (ci-dessus) à l'appui de sa
demande d'un brevet d'invention et de perfectionnement formé au
Secrétariat de la Préfecture de la Seine le 29 octobre 1841.

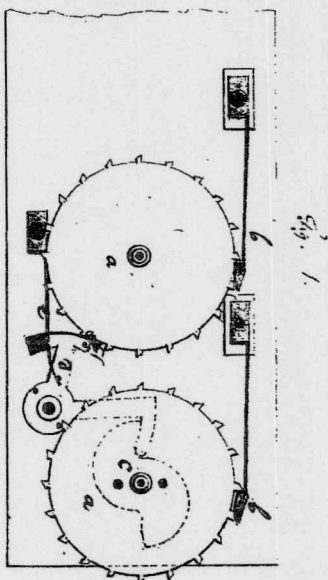
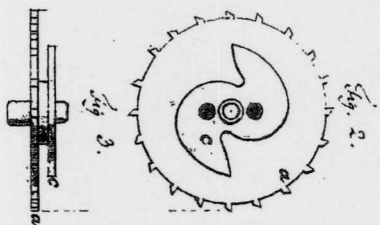
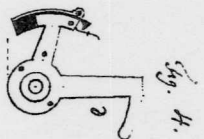
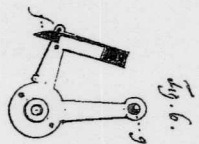
Paris le 7 Mai 1842.

Pour le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Agriculture
et du Commerce et par délégation.

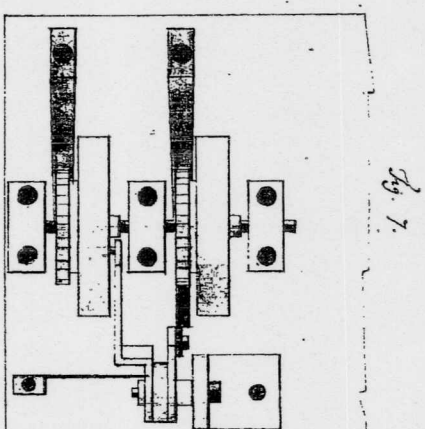
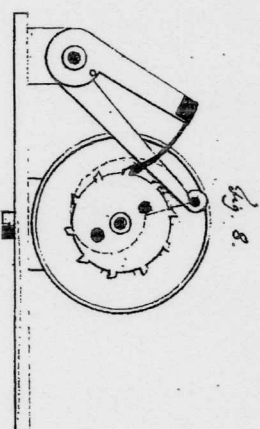
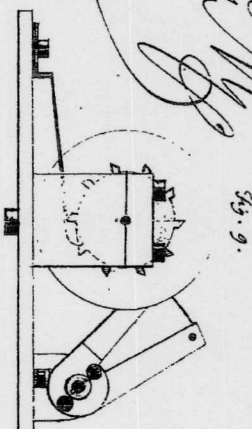
Le Secrétaire d'Etat Secrétaire général,

Henri Lefebvre





Handwritten signature



Rapport déposé en double par M. Roth
 (dicté) à l'appui de sa demande d'un brevet d'invention
 et de perfectionnement formée au Secrétariat de la Préfecture
 de la Seine le 27 octobre 1841.

Paris le 7 Mai 1842.

Pour le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Agriculture
 et du Commerce et par délégation.

Le Conseiller d'Etat Secrétaire général.

Camille Bayart